

PRIX CHERCHEUR JUNIOR 2023

OBJET DU PRIX

Le prix Chercheur Junior des 45 ans d'Espoir Isère contre le cancer récompensera un lauréat dont le talent a été confirmé par une activité de recherche marquante en cancérologie et dont le projet scientifique favorisera le partage d'expertise entre chercheurs fondamentalistes et cliniciens.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Les candidats doivent avoir effectué une partie de leur cursus universitaire (thèse ou stage post-doctoral) dans l'une des composantes de l'université Grenoble Alpes et présenter un projet de recherche qui sera réalisé dans cet environnement scientifique.
- Les candidats doivent être âgés de moins de 45 ans en 2023. Un report de la limite d'âge d'une année peut être accordé en cas de congé de maternité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La date limite d'envoi des dossiers en version numérique est fixée au 14 Décembre 2022 à minuit. Toute candidature fera l'objet d'un accusé réception par mail.

Le dossier comprendra :

- 1) une lettre de motivation,
- 2) un curriculum-vitae (3 pages maximum),
- 3) un résumé de carrière et des principales réalisations (5 pages maximum, bibliographie et brevets compris),
- 4) un projet de recherche réalisable dans le cadre en 4 ans maximum (10 pages maximum, bibliographie et brevets compris). Il comportera l'objectif, les méthodes utilisées, les résultats attendus et les perspectives de développement,
- 5) une note du directeur de la structure de recherche sur la qualité des travaux du candidat, la reconnaissance internationale et son apport au rayonnement de la recherche grenobloise en cancérologie,
- 6) un résumé vulgarisé à l'attention des bénévoles et partenaires de l'Association, non familiers avec le vocabulaire scientifique et médical (3000 caractères maximum, espaces compris).

JURY

Le Conseil attachera une importance particulière aux projets émergents, innovants, originaux et porteurs qui contribueront aux

avancées et au rayonnement de la recherche scientifique grenobloise.

Il évaluera la créativité, l'interactivité et la visibilité des candidats ainsi que la prise de risque.

Les candidats exposeront leurs travaux devant les membres du Conseil Scientifique à la date qui sera affichée sur le site internet.

La qualité rédactionnelle du dossier et la présentation orale seront également prises en compte pour l'attribution du prix.

MONTANT ET REMISE DU PRIX

Le montant du Prix est de 25.000€ dont 20% (5.000€) à titre personnel. Dans la mesure où les fonds proviennent de la générosité du public, les frais de gestion sont plafonnés à 4% dans le cadre de cet appel d'offres. Le Prix sera remis au lauréat lors de la célébration du 45^{ème} anniversaire de l'Association.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET DU LAUREAT

- Les candidats doivent s'assurer que leur participation respecte d'éventuels engagements pris par ailleurs.
- Le lauréat devra être présent lors de la remise du Prix.
- Le lauréat s'engage à remercier l'Association dans ses communications orales, par affiche et publications.
- Il s'engage également à signer le formulaire d'autorisation de droit à l'image permettant à l'Association toute action de communication autour du Prix.

PROTECTION DES DONNEES

Les données personnelles recueillies par l'association Espoir Isère contre le cancer ont pour finalité l'attribution du prix Chercheur Junior 2023. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun traitement de la part de l'association Espoir Isère contre le cancer à d'autres fins que celle précitée.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement Général de Protection des Données, chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de révocation de son consentement au traitement de ses données personnelles.